**Développement territorial + autonomie locale = (in)justice spatiale ?[[1]](#footnote-1)**

**Cyril Blondel[[2]](#footnote-2) | Estelle Evrard[[3]](#footnote-3)**

**Partir de l’autonomisation du local pour interroger l’injonction au développement**

Ce numéro prend pour point de départ la notion d’autonomie locale telle qu’elle est entendue par les organisations internationales (OCDE, 2006 et Conseil de l’Europe, 1985 pour les plus citées[[4]](#footnote-4)). La définition de l’autonomie qu’elles proposent est essentiellement institutionnelle, recouvrant généralement deux éléments, identifiés par Clark en 1984 : le pouvoir d’initiative (la capacité du local en tant que niveau de gouvernement et ensemble d’institutions à mener à bien des tâches dans l’intérêt du local) et le pouvoir d’immunité (la possibilité du local à agir sans contrôle des niveaux supérieurs). Par « local », nous entendons ici l’ancrage spatial de proximité au plus près des injustices spatiales vécues et ciblées par les politiques de développement territorial. Ce « local » désigne préférentiellement les acteurs publics institutionnels (les collectivités territoriales), mais aussi des acteurs privés et associatifs qui se mobilisent pour appliquer, contester ou détourner les politiques de développement territorial (Madanipour *et al.*, 2017).

La littérature scientifique a insisté sur les injonctions contradictoires auxquelles le « local » a dû faire face ces dernières décennies en Europe. En premier lieu, la politique néolibérale de réduction des dettes publiques a conduit les État-nations à se recomposer par des politiques successives de déconcentration, fusion, décentralisation (voir Brenner, 2004 par exemple), qui ont souvent signifié plus que leur disparition, un changement dans les modes de gouvernement des territoires. Si l’État-nation reste souvent décrit comme cadre-référent et donneur d’ordres principal, d’autres niveaux ont émergé : c’est le cas de l’Union européenne au niveau supranational, producteur de plus en plus important de normes, de cadres, de directives qui impactent la conception des politiques publiques de développement territorial (Evrard, 2015) ; et ce d’autant plus dans les contextes post-socialistes comme en Hongrie ou en Roumanie, où elle constitue l’initiatrice principale de l’action publique territoriale (comme le soulignent **Tünde Viràg[[5]](#footnote-5)**\* et **Csaba Jelinek**\* dans ce numéro), quand bien même cette politique reste sujette aux filtres d’interprétation des États (ce que montrent bien **Eniko Vincze\***, **Cristina Bădiță\*** et **Iulia Hossu\*** dans ce numéro). Les niveaux local et régional sont aussi renforcés et se retrouvent positionnés comme l’échelon soi-disant plus juste de l’intervention publique[[6]](#footnote-6).

Pour justifier ces transferts de compétence, l’action étatique seule est présentée comme insuffisante en termes de développement. Par exemple, la Commission européenne considère dans une communication intitulée « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement » que les programmes *top-down* et centralisés de développement territorial sont « insuffisants pour répondre aux complexités du développement local et de la lutte contre la pauvreté » (2013)[[7]](#footnote-7).

En contrepoint, les autorités locales bénéficient d’un a priori positif. Censées être « plus proches des citoyens », elles auraient la « responsabilité de satisfaire leurs besoins premiers et d’assurer l’accès de tous aux services de base » (*ibid.*). Ce qui pousse Jaafar Sadok Friaa[[8]](#footnote-8) à affirmer dans le cadre de l’élaboration du programme de développement urbain et de gouvernance locale pour la Tunisie : « Pour que la décentralisation fonctionne, les autorités locales doivent gagner en autonomie, en capacités et en responsabilités » (Banque mondiale, 2014).

Ainsi dans leurs programmes de développement, les organisations internationales prônent-elles une gouvernance multi-niveaux qui renforce le pouvoir de l’échelon local, supposé plus légitime et plus efficace dans sa capacité à produire du développement. Plus d’autonomie locale serait ainsi synonyme de plus de justice distributive au profit des territoires locaux et de leurs populations. « Autonomiser » le développement produit alors un glissement de logique dans la conception du développement lui-même, celui-ci se voyant habillé d’une visée égalisante, si ce n’est nouvelle, du moins renforcée. En second lieu, ce rééquilibrage au profit du local serait également plus démocratique. En effet, il répondrait à une demande exprimée par les citoyens eux-mêmes : participer davantage à la prise de décision. C’est une des réponses apportées aux demandes très diverses d’autonomie accrue de certains territoires, populations et communautés qui semblent se multiplier à l’échelle internationale (Catalogne, Écosse, Québec, Nouvelle-Calédonie, Groenland par exemple…). Et les États-Nations de souvent choisir d’accroître l’autonomie pour éviter l’indépendance (Castellarin, 2018).

Cette évolution est en particulier notable au sein de la politique territoriale européenne. Dans les prémices de la politique régionale européenne, dans les années 1970, les stratégies de développement territorial sont essentiellement organisées du haut vers le bas, et quasi systématiquement combinées à des aides d’État (Barca *et al*., 2012, p. 137). La Commission Européenne misait alors sur l’amélioration des infrastructures (transport, énergie, etc.) et l’intégration régionale pour réduire les écarts de développement entre les régions européennes (mesuré par le PIB). Elle a ainsi concentré son attention (et ses moyens[[9]](#footnote-9)) sur les régions qualifiées de « moins favorisées » avant 2000, « en retard de développement » sur la période 2000-2006, puis de « moins développées » depuis 2007. À partir de 2009 et de la publication de son premier rapport, Fabrizio Barca[[10]](#footnote-10) n’a eu de cesse de dénoncer l’approche surplombante de la politique régionale européenne et d’appeler à une approche par le bas, depuis le local, adaptée aux spécificités de chaque territoire, résumée par le terme « place-based approach »[[11]](#footnote-11) (Barca, 2009). Ainsi, les autorités locales sont-elles incitées à concevoir et à mettre en place leur propre stratégie de développement territorial, les politiques européennes ou internationales venant en appui (Evrard, 2015). Elles sont, par là même, responsabilisées et placées en concurrence les unes avec les autres.

L’autonomie est une notion multi-facettes et relationnelle. En la convoquant dans ce numéro, nous souhaitons en faire un outil englobant, permettant de prendre du recul par rapport aux politiques actuelles que l’on pourrait qualifier d’autonomisation du développement. Que produisent-elles en termes de justice spatiale du point de vue des sciences sociales (géographie, sociologie, anthropologie) et depuis un « local » (à partir d’observations de terrain) qui ne soit pas uniquement urbain ? Que produisent les approches faisant du local le lieu pour penser, articuler et structurer le développement local en termes de justice spatiale ? Plus particulièrement, ces politiques sont-elles vectrices d’une répartition spatiale plus juste des richesses et des opportunités ?

**Un numéro centré sur la question de l’autonomie et du développement territorial en Europe**

Dans son positionnement, ce numéro s’inspire des théories critiques dans les sciences sociales pour interroger le concept même de développement. Qu’il soit attaché à la liberté, à l’humain, au territoire, au durable ou au soutenable, à l’économie, au social et au solidaire, l’idée du développement postule toujours un progrès entre un point de départ supposé insuffisant et un idéal sous forme de complétude. Comme de nombreux chercheurs et chercheuses des « post » – post-socialisme, post-colonialisme en particulier – mais aussi les chercheurs décoloniaux l’ont souligné, le problème principal de cette façon de penser est qu’elle positionne toujours l’Occident, ses valeurs, ses « performances », sa « Modernité » comme le référent de cette progression soi-disant souhaitable (Blondel, 2017, 2018 ; Boatcă, 2006 ; Boatcă et Costa, 2010 ; Mignolo et Tlostanova, 2006 ; Tlostanova, 2012). Outre le rapport hégémonique entre le Premier Monde ainsi constitué et les deuxième et troisième Mondes ainsi relégués[[12]](#footnote-12), cette conception dominante du développement limite le champ des possibles approches de l’être au Monde ou de l’être-là[[13]](#footnote-13), en délégitimant par l’effacement toute autre conception de l’existence et de l’émancipation des humains sur Terre que celle de l’Occident. Son autre défaut principal est que cette simplification à l’extrême empêche de penser les évolutions et les changements en dehors d’une progression – ou même du progrès – prétendument linéaire d’un point A à un point B et amène alors à penser certains territoires et certaines populations comme « en retard », « en transition », en « rattrapage » d’un jeu dont le premier Monde a défini les règles par lui-même et pour lui-même, de sorte qu’il en soit et qu’il en reste toujours le gagnant (Koobak et Marling, 2014). Comme le soulignent Carlos Salamanca Villamizar et Francisco Astudillo Pizarro, interroger le « développement » avec une approche « justice spatiale » permet donc « d’incorporer des questions telles que la distribution des charges, des préjudices et des conséquences négatives du *développement* » (2018).

En portant la question sur le « développement » des périphéries intérieures de l’Europe, ce numéro cherche à interroger la manière dont ce rapport hégémonique à l’échelle mondiale tant de fois décrit et décrié[[14]](#footnote-14) sert aussi de référent à l’intérieur du Premier Monde et à sa périphérie immédiate. Dit autrement, il s’agit d’observer ce que produit au niveau local l’articulation (et la désarticulation) des politiques internationales (dans ce numéro, par exemple celle du PNUD en Hongrie et celle de la Banque mondiale en Roumanie), européennes (ici, principalement la politique européenne de Cohésion Territoriale) et nationales (souvent adaptées, du moins en partie, aux politiques susmentionnées). À un moment où les territoires « locaux » et « périphériques » sont souvent caricaturés et stigmatisés dans l’espace public, ce numéro dont l’ambition est résolument compréhensive, vise à interroger les liens entre autonomie locale et justice spatiale dans le cadre de politiques de développement territorial visant à renforcer la marge de manœuvre conférée au local en Europe.

En effet, une fois n’est pas coutume, ce numéro de JSSJ se consacre quasi exclusivement au continent européen et plus précisément à la manière dont les politiques publiques de développement territorial sont pensées, s’imbriquent, se contredisent et se complètent au sein de cet espace. Puisque nous posons la question de l’autonomie, notre proposition ici est bel et bien d’interroger ce que le glissement au niveau local de la prise en charge de la question du développement, constaté ces dernières décennies, produit en termes de justice, en particulier procédurale (quel *empowerment*[[15]](#footnote-15) du local ?) et distributive (quelle contribution à la résorption des disparités territoriales ?).

Sur les six articles rassemblés ici, quatre[[16]](#footnote-16) présentent les résultats de recherches empiriques menées dans le cadre du projet européen H2020 RELOCAL pour « Resituer le Local dans la Cohésion et le Développement Territorial »[[17]](#footnote-17). Ces derniers sont consacrés à des localités[[18]](#footnote-18) – et des populations – marginalisées et/ou périphérisées[[19]](#footnote-19) aux échelles locale, régionale, nationale et/ou parfois au-delà, en Finlande, en Hongrie et en Roumanie. Nous insistons ici sur la question des échelles pour aborder les processus de (lutte contre) la périphérisation et la marginalisation car elle permet de mettre en relation les référents de « développement ». Comme le souligne **Sarolta Neméth\*** dans son article dans ce numéro, si la Finlande peut apparaître, au regard des standards que l’Union européenne s’est choisie, plus « développée » que d’autres espaces du continent, cela ne remet pas en question le fait qu’à l’échelle locale ou régionale, certains lieux, certains quartiers, certaines villes, certaines populations sont en proie à des formes locales de discrimination territoriale (au sens de Hancock *et al.*, 2016) ou de stigmatisation territoriale (au sens de Wacquant, 2007).

Les deux autres articles de ce numéro, extérieurs au projet de recherche RELOCAL, présentent des réflexions entrant en discussion avec ce premier cœur d’articles. **Alain Malherbe\*, Elisabetta Rosa\*, Jacques Moriau\*** et **Martin Wagener\*** interrogent les conséquences en termes de justice spatiale des réformes institutionnelles successives de la gestion du sans-abrisme dans la région de Bruxelles-capitale (Belgique). **Kevin Cox**\* propose lui un contrepoint, plus théorique, qui croise la manière dont l’autonomie locale a été pensée puis mise en œuvre par les politiques publiques en Angleterre et aux États-Unis à partir de l’Après-Guerre. S’inscrivant dans un cadre de pensée postmarxiste, cet article considère les politiques de développement comme le symptôme d’une intervention étatique visant à remédier aux disparités spatiales engendrées par le capitalisme. Cette contribution invite à considérer la spécificité des processus sociaux et spatiaux sous-tendant la structure de l’État pour appréhender l’autonomie dévolue au local.

**Un renforcement du local synonyme de reconfiguration mais aussi de perpétuation des injustices spatiales**

Dans ce contexte large, notre numéro ambitionne d’apporter des éléments de réponse à deux séries de questions. D’abord, comment le local se saisit-il de ces récentes politiques de développement territorial ? En caractérisant les actions de développement local engagées sous l’impulsion de l’autonomie renforcée ou, le cas échéant, en résistance à cette impulsion, l’objectif est de documenter, de spécifier et de mettre en perspective ce que cette injonction généralisée produit dans différents contextes en termes de justice distributive. Quelles injustices sont visées ? Quels résultats concrets sont obtenus (en faveur et aux dépens de qui) ? Ce qui est en question ici, c’est la capacité du local à contrôler de manière plus juste la production de l’espace (DeFilippis, 1999).

À la lumière des articles de ce numéro, la première observation que nous pouvons formuler est que, si les politiques de développement portées par les institutions européennes et internationales et les vagues de décentralisation ont contribué à renforcer les compétences du local, un examen attentif *depuis* le local montre que les capacités du local à réduire les injustices spatiales apparaissent limitées. Ensuite, l’enjeu que représente la manne financière européenne et l’interprétation assez réduite faite dans les programmes opérationnels nationaux des enjeux prédéterminés au niveau européen semblent conduire les acteurs locaux, dans les cas roumain et hongrois présentés dans ce numéro, à concevoir et cibler les territoires les plus périphériques, souvent habités par les populations les plus marginalisées, comme « les problèmes à résoudre ». Se rejoue ainsi au niveau local ce que la conceptualisation du développement pose au niveau international : la caractérisation des territoires et des populations comme « en retard », « sous-développées ». Ils.elles sont, en d’autres termes, naturalisé.e.s dans leur « différence », réifié.e.s. L’idée sous-jacente est qu’il faudrait résoudre le problème qu’ils/elles posent non pas pour eux-mêmes, mais par rapport à un centre idéalisé. Dans ce numéro, **Tünde Viràg\*** et **Csaba Jelinek\*** présentent par exemple la manière dont l’action publique locale est construite pour le quartier de Gyorgi Telep, un ancien quartier minier situé en périphérie de la ville de Pécs en Hongrie, isolé, habité majoritairement par une population Rom. Alors qu’il est question un temps de purement raser le quartier (comme si l’intervention physique pouvait seule résoudre des problèmes sociaux), l’enjeu devient progressivement « d’intégrer » le quartier à la ville en y permettant des conditions de vie un peu plus corrects, une stratégie qui permet de maintenir une population non désirée en périphérie. Le « problème » n’est en rien résolu. Si les conditions d’habitation sont améliorées, très peu semble fait pour améliorer les conditions d’accès à l’emploi, aux soins ou à l’éducation, comme le montrent également **Judit Keller**\* et **Tünde Viràg\***dans le cas de Encs en Hongrie. Et la marginalité et la périphéralité de se maintenir et même de se renforcer dans ces deux contextes.

Sans surprise, le manque de moyens accordés, le manque de cohérence sur le fond des financeurs (d’un programme international à un autre, d’une période de programmation à une autre) tout autant que le temps très court de l’engagement, produisent des résultats très limités en termes de justice distributive. **Sarolta Németh\*** avance dans le cas de Kotka en Finlande que ce pas qui est fait vers le local n’est rien d’autre qu’une forme de responsabilisation et de culpabilisation du territoire (ainsi encore plus périphéralisé) et de sa population (ainsi encore plus marginalisée). « Vous obtenez quelque chose si vous faites quelque chose ». Ce qui fut un temps le mot d’ordre de l’intervention à Gyorgy Telep est limpide. Selon cette logique d’intervention, chacun est responsable de son propre échec. Pourtant, tous les auteurs le soulignent, à Bruxelles (Belgique), à Pécs ou à Encs (Hongrie), à Kotka (Finlande, à Cluj ou à Codlea (Roumanie), l’autonomisation du local est synonyme de désengagement de l’État central et de non-résorption des inégalités. Et il serait illusoire de penser qu’il puisse en être autrement. Comme le soulignent **Eniko Vincze\***, **Cristina Bădiță\*** et **Iulia Hossu\***, la difficulté des situations sociales, bien qu’ancrées dans un contexte spécifique, n’est que la traduction locale d’inégalités globales qui sont le moteur et le produit du capitalisme mondial. À cet égard, le point de vue étasunien analysé par **Kevin Cox\*** avertit le lecteur qu’une trop grande autonomie locale, caractérisée en particulier par la responsabilité de lever ses propres financements – du fait d’une tradition étatique peu interventionniste renforcée par les politiques d’austérité – contribue *de facto* à mettre les territoires en compétition les uns avec les autres.

Au-delà de ces résultats, somme toute assez attendus (bien que souvent peu connus dans la littérature francophone), notre numéro portait sur un second ensemble de questions : Par qui et avec qui ? Quelles initiatives, quels essais sont menés au niveau organisationnel et procédural, dans le « renouveau démocratique » proposé ? L’objectif de ce numéro est ainsi de caractériser les adaptations que ce renforcement de l’autonomie peut signifier sur le plan organisationnel et démocratique, au niveau local. Quels en sont les effets en termes de justice procédurale ? Dans quelle mesure une autonomie renforcée du local dans la gestion des politiques de développement permet-elle un meilleur accès des exclus, des minorités, de ceux à qui ces politiques de justice spatiale sont censés profiter, à la prise de décision ? Il s’agit ici d’interroger les processus participatifs mis en place pour et par l’autonomie locale. Au-delà du simple accès à l’agenda, la question posée est bien celle de la réalité du rééquilibrage des pouvoirs au sein du processus de prise de décision par les autorités locales. Les autonomies territoriales sont-elles, comme Preciado et Uc pouvaient l’espérer, « à la fois des pratiques décoloniales de résistance et de création du pouvoir local » (2010) ? Ou ne constituent-elles qu’une sorte de pis-aller ?

Les expériences portées à notre regard au travers de ce numéro nous invitent à la prudence quant à la capacité de cette forme d’autonomisation du local à permettre une réappropriation de la chose publique par les populations exclues. Néanmoins, elles confirment l’émergence d’une sorte d’élite locale qui se construit autour d’une alliance entre municipalité(s) et association(s), la seconde étant souvent le bras armé de la politique de développement local menée par la première dans les quartiers, les villes et/les régions défavorisé-e-s. Ainsi, plusieurs articles de ce numéro mettent en lumière des situations où des ONG deviennent de véritables acteurs du développement territorial à l’intermédiation entre populations et institutions (ces dernières devenant des bureaux d’enregistrement et de contrôle des actions menées). C’est par exemple ce que **Judit Keller**\* et **Tünde Viràg\*** affirment dans le cas de Encs (Hongrie). Ce mouvement peut même permettre aux municipalités les plus résidentielles et les plus bourgeoises de se déresponsabiliser de certaines questions sociales comme le montrent **Alain Malherbe\*, Elisabetta Rosa\*, Jacques Moriau\*** et **Martin Wagener\*** dans le cas de la gestion du sans-abrisme dans la région-capitale de Bruxelles, en Belgique.

Là encore, l’Europe ne fait pas figure d’exception par rapport à ce que les études de développement ont montré ailleurs dans le Monde. Car cette montée en puissance de la société civile locale n’est pas sans poser question. Comme le souligne **Csaba Jelinek\*** et **Tünde Virág\***, ce changement n’est pas synonyme de démocratisation, l’organisation de l’ONG Maltá n’est pas plus transparente que celle de la municipalité, alors que ses membres ne sont même pas élus. Ainsi, comme l’avançaient Fabien Desage et David Guéranger (2011 et 2018) dans le cas français, rapprocher, si ce n’est la conception, du moins la gestion des politiques publiques de développement à la fois des territoires et des populations concernés n’est pas synonyme d’une plus grande participation de ces derniers à ces politiques. Le « local » comme le « national » avant lui semble gouverner de l’extérieur (c’est-à-dire de manière non inclusive) la politique de développement. Là encore, les territoires et les populations ciblées restent pensés comme des objets de la politique publique et non comme des sujets politiques qui pourraient avoir voix au chapitre.

**Pour citer cet article : Cyril BLONDEL, Estelle EVRARD**, « Développement territorial + autonomie locale = (in)justice spatiale ? »[“Territorial Development + Local Autonomy = Spatial (in)justice?”], *Justice spatiale*/*Spatial Justice*, 13, octobre 2019 (<http://www.jssj.org>).

**Bibliographie**

**BANQUE MONDIALE**, *Strengthening Local Governments in Tunisia as a First Step* toward *Decentralization*, 24th July 2014 (<http://www.worldbank.org/en/news/feature/2014/07/24/strengthening-local-governments-in-tunisia-as-a-first-step-toward-decentralization>).

**BARCA** Fabrizio, *An Agenda for a Reformed Cohesion Policy – A Place-Based Approach to Meeting European Union Challenges and Expectations*, Independent report prepared at the request of Danuta Hübner, Commissioner for Regional Policy, 2009.

**BARCA** F., **MCCANN** Philip et **RODRÍGUEZ-POSE** Andrés, « The Case for Regional Development Intervention: Place-Based Versus Place-Neutral Approaches ». *Journal of Regional Science*, 52, 2012, 1, p. 134–152.

**BLANC** Nathalie et **EMELIANOFF** Cyria (éd.), « L’investissement habitant des lieux et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ? Étude prospective France, États-Unis, Russie, Pays-Bas, Allemagne », *Rapport de recherche SUSCOM*, 2008.

**BLONDEL** Cyril, *Aménager les frontières des périphéries européennes. La frontière Serbie/Croatie à l’épreuve des injonctions à la coopération et à La réconciliation*. Thèse de doctorat, Tours, Université François Rabelais de Tours, 2016.

**BLONDEL** C., « Gymnastique épistémologique, critique et réflexive : la construction d’une recherche en *ex-Yougoslavie* face à la colonialité du savoir », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 13, 2017, 1, p. 57-89.

**BLONDEL** C., « [Penser la relation à l’autre. L’élargissement de l’Union européenne vu depuis la frontière Serbie/Croatie](http://orbilu.uni.lu/handle/10993/37057) » in **DUBET** François (éd.) *Politiques des frontières*, Paris, Fondation pour les sciences sociales/La Découverte, 2018, p. 92-106.

**BOATCĂ** Manuela, « Semiperipheries in the World-System: Reflecting Eastern European and Latin American Experiences », *Journal of World-Systems Research* XII, 2006, II, p. 321-46.

**BOATCĂ** M., **COSTA** Sérgio, « Postcolonial Sociology: A Research Agenda », in **BOATCĂ** M., **COSTA** S. et **GUTIÉRREZ RODRÍGUEZ** Encarnación, *Decolonizing European Sociology*, Londres, Ashgate, 2010, p. 13-31.

**BRENNER** Neil, *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. Oxford/New York, Oxford University Press, 2004.

**CASTELLARIN** Emmanuel, « Le referendum d’indépendance, catalyseur de la création de frontières », in **DUBET** F. (éd.), *Politiques des frontières*, Paris, La Découverte, 2018.

**CLARK** Gordon L., « A Theory of Local Autonomy », *Annals of the Association of American Geographers*, 74-2, 1984, p. 195-208.

**CLARKE** Neil, « Locality and Localism: A View from British Human Geography », *Policy Studies*, 34-5/6, 2013, p. 492-507.

**COMMISSION EUROPEENNE**, *Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement*, COM (2013) 280 final, 2013 ([*https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-local-authorities-in-partner-countries-com2013280-20130515\_fr\_5.pdf*](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/communication-local-authorities-in-partner-countries-com2013280-20130515_fr_5.pdf)).

**CONSEIL DE L’EUROPE**, *Charte européenne de l’autonomie locale*, Strasbourg, 1985 (https://rm.coe.int/168007a088).

**DEFILIPPIS** James, « Alternatives to the “New Urban Politics”: Finding Locality and Autonomy in Local Economic Development », *Political Geography*, 18-8, 1999, p. 973-990.

**DESAGE** F. et **GUERANGER** D., *La Politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Paris, Éditions du Croquant, 2011.

**DESAGE** F. et **GUERANGER** D., « Confort de l’entre soi et dépolitisation de la politique locale », *Silo, Agora des pensées critiques*, 2018 (https://silogora.org/confort-de-lentre-soi-et-depolitisation-de-la-politique-locale/).

**DUFFIELD** Mark, « Social Reconstruction and the Radicalization of Development: Aid as a Relation of Global Liberal Governance », *Development and Change*, 33-5, 2002, p. 1 049-1 071.

**EPSTEIN** Renaud, « L’éphémère retour des villes. L’autonomie locale à l’épreuve des recompositions de l’État », *Esprit*, 2, 2008, p. 136-149.

**EPSTEIN** R., *La Politique de rénovation urbaine. Le gouvernement à distance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

**EVRARD** Estelle, « L’approche territorialisée dans la politique de cohésion 2014-2020 : enjeux et perspectives pour les chercheurs et praticiens », in **BAUDELLE** Guy, **CHARLES-LE BIHAN** Danielle (éd.), *Les Régions et la Politique de cohésion de l’Union européenne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 27-40.

**GAGNON** Alain-Gustave, **JOUVE**Bernard, « Métropoles, diversité culturelle et changement politique », in **GAGNON** A.-G., **JOUVE**B., *Les Métropoles aux défis de la diversité culturelle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 1-46.

**GAGNON** Alain-Gustave, **MAY** Paul,« Empowerment et diversité culturelle, quelques prolégomènes», *Pôle Sud*, 1, 32, 2010, p. 47-57.

**HANCOCK** Claire, **LELEVRIER** Christine, **RIPOLL** Fabrice, **WEBER** Serge (éd.), *Discriminations territoriales. Entre interpellation politique et sentiment d’injustice des habitants*, Marne-la-Vallée, L’œil d’or, 2016.

**KEUFFER** Nicolas, « L’autonomie locale, un concept multidimensionnel: comment le définir, comment le mesurer et comment créer un indice d’autonomie locale comparatif ? », *Revue internationale de politique comparée*, 23-4, 2016.

**KOOBAK** Redi, **RAILI** Marling, « The Decolonial Challenge: Framing Post-Socialist Central and Eastern Europe within Transnational Feminist Studies », *European Journal of Women’s Studies*, 21-4, 2014, p. 330-343.

**ILCAN** Suzan, **LACEY** Anita, *Governing the Poor. Exercices of Poverty Reduction, Practices of Global Aid*, Montréal, McGill-Queen’s Press, 2011.

**LADNER** Andreas, **KEUFFER** Nicolas, **BALDERSHEIM** Harald, « Measuring Local Autonomy in 39 Countries (1990-2014) », *Regional and Federal Studies*, 26-3, 2016, p. 321-57.

**MADANIPOUR** Ali, **SHUCKSMITH** Mark, **TALBOT** Hilary, **CRAWFORD** Jenny, *Conceptual Framework for the Project*, Deliverable 1.1 of RELOCAL – Resituating the Local in Cohesion and Territorial Development, Funded by the European Union’s Horizon 2020 Programme (2016-2020), esp. section « The Concept of Locality ».

**MIGNOLO** Walter D., **TLOSTANOVA** Madina, « Theorizing from the Borders. Shifting to Geo- and Body-Politics of Knowledge », *European Journal of Social Theory*, 9-2, 2006, p. 205-221.

**NAGY** Erika, **TIMÁR** Judit, **NAGY** Gabór, **VELKEY** Gabór, « The Everyday Practices of the Reproduction of Peripherality and Marginality in Hungary », in **LANG** Thilo, **HENN** Sebastian, **EHRLICH** Kornelia, **SGIBNEV** Vladimir (éd.), *Understanding Geographies of Polarization and Peripheralization*, Londres, Palgrave Macmillan, 2015, p. 135-155.

**OECD**, *Competitive Cities in the Global Economy*, Organisation for Economic Cooperation and Development, Paris, 2006.

**PAQUOT** Thierry, « Habiter, le propre de l’humain », in **LUSSAULT** Michel, **PAQUOT** T., **YOUNES** Chris, *Habiter, le propre de l’humain. Villes, territoires et philosophie*, Paris, La Découverte, 2007.

**PINSON** Gilles, *Gouverner la ville par projet, urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

**PRECIADO** Jaime, **UC** Pablo, « La(s) autonomía(s) en América Latina », *L’Ordinaire des Amériques*, 214, 2010, p. 199-220.

**SALAMANCA VILLAMIZAR** Carlos, **ASTUDILLO** **PIZARRO** Francisco, « Justice environnementale, méthodologies participatives et extractivisme en Amérique latine », *Justice spatiale | Spatial Justice*, 12, 2018.

**TLOSTANOVA** Madina, « Postsocialist ≠ Postcolonial ? On Post-Soviet Imaginary and Global Coloniality », *Journal of Postcolonial Writing*, 48-2, 2012, p. 130-42.

**WACQUANT** Loïc, « La stigmatisation territoriale à l’âge de la marginalité avancée », *Fermentum*, 48, 2007, p. 15-29.

1. . Traduction de John Crisp. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Contact : cyril.blondel@uni.lu. Cyril Blondel est docteur en aménagement et urbanisme. Il est actuellement chercheur post-doc en géographie politique et en aménagement à l’Université du Luxembourg. Ses recherches portent sur l’injonction au développement dans les territoires périphériques et frontaliers en Europe (Institut de géographie et d’aménagement spatial, Université du Luxembourg, campus Belval, L-4366 Esch sur Alzette). [↑](#footnote-ref-2)
3. . Contact :estelle.evrard@uni.lu. Estelle Evrard est docteur en géographie. Elle est chercheuse en géographie à l'Université du Luxembourg. Ses recherches portent sur la politique de cohésion de l'UE, la territorialisation des politiques publiques, la justice spatiale et les études frontalières (Institut de géographie et d’aménagement spatial, Université du Luxembourg, campus Belval, L-4366 Esch sur Alzette). [↑](#footnote-ref-3)
4. . Voir la revue de littérature sur le sujet de Ladner *et al.* (2016), mais aussi les articles de Clarke (2013) ou de Keuffer (2016). [↑](#footnote-ref-4)
5. . Les auteur.e.s réuni.e.s dans ce numéro sont signalé.e.s par une étoile dans cette introduction. [↑](#footnote-ref-5)
6. . Au sujet des États, Renaud Epstein parle de gouvernement à distance dans le cas français (Epstein, 2008, 2013), Cyril Blondel de gouvernement à distance et élitaire dans les cas croate et serbe (Blondel, 2016). Parallèlement, le gouvernement des villes attire particulièrement l’attention des chercheurs, qui en font un des lieux du changement social (Pinson, 2009 ; Gagnon et Jouve, 2006). Dans le contexte français, voir par exemple le numéro 2 de la revue *Esprit* de 2008 consacrée au « gouvernement des villes », ou le numéro 1 de la revue *Pôle Sud* de 2010 consacrée à « la nouvelle critique urbaine ». [↑](#footnote-ref-6)
7. . Traduit par les auteurs. [↑](#footnote-ref-7)
8. . Principal expert du développement urbain de la Banque mondiale. [↑](#footnote-ref-8)
9. . Via le FEDER et le Fonds de Cohésion en particulier, mais aussi le volet « développement rural » de la PAC. [↑](#footnote-ref-9)
10. . Fabrizio Barca, alors directeur général au ministère de l’Économie et des Finances italien est sollicité par Danuta Hübner, Commissaire en charge de la politique régionale, pour contribuer au débat sur l’avenir de la politique de cohésion après 2013. [↑](#footnote-ref-10)
11. . Terme peu traduit dans la littérature scientifique francophone. Dans ce numéro, nous parlerons d’approche « fondée sur les lieux », ce qui correspond à la traduction proposée dans le rapport sur l’investissement habitant coordonné par Cyria Emelianoff et Nathalie Blanc (Blanc, N. et Emelianoff, C. [éd.], 2008). [↑](#footnote-ref-11)
12. . Voir les travaux de Wallerstein et leur relecture plus récente en sociologie politique (notamment par Manuela Boatcă, précédemment citée). [↑](#footnote-ref-12)
13. . Selon sa conception heideggerienne, voir par exemple Paquot, 2007. [↑](#footnote-ref-13)
14. . Voir par exemple les travaux de Mark Duffield (2002) ou de Anita Lacey et Susan Ilcan (2011). [↑](#footnote-ref-14)
15. . Entendu comme le transfert des capacités politiques des institutions étatiques à la société civile (Gagnon et May, 2010, p. 48). [↑](#footnote-ref-15)
16. . Auxquels il faut ajouter les entretiens publiés dans la rubrique « espace public ».  [↑](#footnote-ref-16)
17. . RELOCAL a bénéficié du soutien du programme de recherche et d’innovation de l’Union européenne Horizon 2020 sous la convention de subvention Nº 727097. [↑](#footnote-ref-17)
18. . Les « localités », telles que définies par Madanipour *et al.*, sont « des éléments poreux et interconnectés, inscrits dans des contextes plus larges », au « centre d’une série de forces qui participent aux (in)justices spatiales et à la légitimité démocratique » (2017, p. 77). [↑](#footnote-ref-18)
19. . Nous entendons par périphérisation, « plus que l’éloignement des centres de la croissance ou un soi-disant retard économique […], un processus de production et/ou de reproduction de différentes formes de dépendances » et par marginalisation « un ensemble de processus qui affaiblissent les mécanismes sociaux d’intégration » (Nagy *et al.*, 2015, p. 135-136). [↑](#footnote-ref-19)